Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE
www.chrc-ccdp.ca



# Ressources

## Salle des nouvelles

### Discours

2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003

10/06/2004

## L'Association Canadienne des Commissions et Conseil des Droits de la Personne - Discours prononcé par la présidente de la CCDP

Bonjour et bienvenue à Ottawa et à la conférence « Jour après jour ».

Bienvenue tout particulièrement aux délégués des États-Unis, du Brésil et de l'Association internationale des organismes officiels de protection des droits de la personne. Nous sommes impatients d'échanger des idées et des expériences avec vous.

La réunion d'experts d'aujourd'hui porte sur le thème de la revitalisation des droits de la personne au Canada. C'est là un sujet qui nous tient à cœur, et tous les organismes voués à la protection des droits de la personne travaillent avec acharnement pour veiller à la mise en œuvre efficace et efficiente de leur mandat respectif.

Nous devons reconnaître les mérites des employés de tous les organismes, commissions et tribunaux des droits de la personne ainsi que d'autres entités semblables et les remercier pour les efforts essentiels qu'ils déploient pour aider à faire du Canada un meilleur endroit.

À la Commission canadienne des droits de la personne, nous travaillons aussi très fort pour apporter les améliorations nécessaires à nos processus et à l'ensemble du système de protection des droits de la personne.

Notre nouveau modèle de gestion progresse et, grâce à l'ajout de quelques éléments, nous croyons qu'il saura nettement contribuer au défi permanent qui consiste à favoriser, au Canada, une culture des droits de la personne ancrée toujours de plus en plus profondément.

Nous sommes enchantés de certains des premiers résultats que nous avons obtenus. De manière générale, nous sommes en bonne voie pour réaliser notre objectif spécifique d'éliminer l'important arriéré des dossiers que nous connaissons. Par exemple, en 2003, nous avons obtenu les résultats suivants :

- une hausse de 79 pour 100 de la productivité globale comme en témoigne le nombre de décisions définitives prises concernant les plaintes;
- le nombre de plaintes de deux ans et plus actuellement dans notre système a chuté de 48 pour 100 au cours des 18 derniers mois.
- l'âge moyen des plaintes a été réduit de plus de la moitié depuis 2002; il est passé de 25,5 mois à 11,7 mois;
- le nombre de plaintes réglées au moyen du règlement alternatif des différents s'est accru de 52 %;
- et il y a eu une augmentation de 25 pour 100 du nombre d'employeurs en conformité avec la *Loi sur l'équité en*

*matière d'emploi.*

Ces résultats sont en grande partie attribuables au fait que la Commission a élargi son programme de médiation, simplifié son processus d'enquête et accéléré son processus décisionnel.

Notre façon de faire consiste à affecter une plus grande part de nos ressources aux services initiaux – s'attaquer à la discrimination dès le début. En effet, nous voudrions intervenir de manière à prévenir la discrimination dans la mesure du possible.

Notre nouveau processus est conçu pour être plus rapide, plus souple et plus juste.

Comme nous en avons informé le Parlement dans notre dernier Rapport annuel, il reste encore beaucoup à faire. Cela prendra du temps et une profonde réflexion, et demandera plus de consultations avec les Canadiens et les Canadiennes.

En outre, nous sommes d'avis qu'une réforme devrait être entreprise selon un cadre comportant cinq principes.

**Tout d'abord, nous croyons que le système de protection des droits de la personne devrait servir les intérêts du public.** Il est dans l'intérêt du public de régler les plaintes relatives à ces droits plus rapidement et plus efficacement.

À notre avis, cela requiert un recours davantage équilibré à des outils allant de la médiation aux programmes d'information, aux rapports produits à l'intention du Parlement et aux projets spéciaux de recherche approfondie pour contribuer à une meilleure compréhension de la discrimination.

**Deuxièmement, nous croyons qu'un système de protection des droits de la personne devrait permettre de transformer les comportements.** En fait, un tel système doit aider les victimes de discrimination à amorcer un processus de guérison.

Et il devrait apporter des changements durables dans le milieu de travail où les actes de discrimination ont eu lieu.

**Troisièmement, nous croyons qu'un système de protection des droits de la personne devrait être exhaustif.** Nous savons que bon nombre de Canadiens et de Canadiennes sont toujours en dehors du champ de compétence de la Commission.

L'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, par exemple, exclut toute question qui relève de la *Loi sur les Indiens*. Nous avons proposé au Parlement de modifier la *Loi* de façon à protéger les Autochtones qui y sont assujettis.

**Quatrièmement, nous sommes d'avis qu'un système de protection des droits de la personne devrait être préventif et prospectif.**

Pour la Commission, il s'agit d'aider les employeurs à créer des milieux de travail à l'abri de la discrimination grâce à des programmes, des politiques, de la formation et un suivi régulier.

Il s'agit également de cerner les enjeux nouveaux et pressants en matière de droits de la personne et d'en informer le Parlement et d'autres groupes.

**Enfin, nous avons indiqué au Parlement qu'un système de protection des droits de la personne devrait être indépendant, impartial et administré de façon adéquate.**

Il importe que la Commission soit perçue comme un organisme indépendant par ceux et celles qui comparaissent devant elle. La Commission n'est pas un instrument de politique gouvernementale et elle doit souvent critiquer le gouvernement.

C'est pourquoi nous avons proposé dans notre Rapport annuel que la Commission ait une relation plus étroite avec le Parlement en ce qui a trait au financement et à la communication de rapports.

Nous avons en outre recommandé l'application cohérente de la législation relative aux droits de la personne par les organismes fédéraux.

Nous continuerons de discuter de ces idées avec les Canadiens et les Canadiennes, y compris le Parlement, les employeurs relevant de notre compétence et d'autres partenaires. Nous espérons qu'un dialogue réfléchi et constructif aura lieu dans l'avenir.

À propos de dialogue, permettez-moi de me tourner vers notre premier groupe d'experts pour aborder la revitalisation du système de protection des droits de la personne au Canada.

Je suis heureuse d'accueillir nos distingués panélistes. Ils font tous partie du comité consultatif chargé de conseiller la Commission sur le règlement alternatif des différends, en ce qui a trait aux droits de la personne et aux questions d'intérêt public. Leurs connaissances, leur expérience et leurs réflexions sont grandement appréciées.

Né à Grand Falls, au Nouveau-Brunswick, le juge La Forest a eu une brillante carrière de professeur à l'Université du Nouveau-Brunswick, à l'Université d'Oxford et à l'Université de Yale. Comme avocat, il a travaillé en cabinet privé, à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université de l'Alberta, au gouvernement du Canada et à la Commission de réforme du droit du Canada.

Il a été nommé à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick en 1981 et à la Cour suprême du Canada en 1985, d'où il a pris sa retraite 12 ans plus tard.

La juge L'Heureux-Dubé est née à Québec et elle a obtenu son diplôme avec distinction à la Faculté de droit de l'Université Laval en 1951.

Elle a pratiqué le droit dans son propre cabinet, elle a participé à une commission royale sur certaines questions liées au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et elle a été membre active ou présidente de plusieurs organismes.

Elle a été nommée à la Cour supérieure du Québec en 1973, à la Cour d'appel du Québec en 1979 et à la Cour suprême du Canada en 1987.

Elle a pris sa retraite en 2002 et est devenue Compagnon de l'Ordre du Canada en 2003.

Le juge Roger Kerans et le juge Charles Dubin escomptaient participer à ces discussions; malheureusement, ils ont dû annuler à la dernière minute. Ils nous prient de les excuser.

Je souhaite également la bienvenue à notre modératrice, Nathalie Des Rosiers, qui est présidente de la Commission du droit du Canada.

Mme Des Rosiers est titulaire de diplômes en droit de l'Université de Montréal et de l'Université Harvard.

Elle a été en cabinet privé de 1983 à 1987 et elle a ensuite enseigné aux facultés de droit de l'Université de Western Ontario et de l'Université d'Ottawa.

Elle a été présidente de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et de l'Association canadienne des professeurs de droit.

Pendant de nombreuses années, elle a été membre de la Commission d'appel de l'environnement et de la Commission de réforme du droit de l'Ontario. Et, comme je l'ai mentionné, elle est maintenant présidente de la Commission du droit

du Canada.

Accueillons maintenant les panélistes!

Dernière mise à jour : 2004-07-06